

**Cinquième Réunion des États parties  
à la  
Convention sur les armes à sous-munitions**

**Du 2 au 5 septembre 2014, San José, Costa Rica**

**Déclaration générale**

**CANADA**

Monsieur le Président,

Le Canada est signataire de la Convention sur les armes à sous-munitions et demeure fermement attaché à ses objectifs. En débarrassant le monde de ces armes, non seulement nous sauverons des vies et aiderons à la poursuite des efforts de développement, mais nous contribuerons aussi à faire progresser la paix.

À l'heure actuelle, notre pays effectue les démarches nécessaires à la ratification de la Convention. La loi de mise en œuvre du Canada, à savoir le projet de loi C-6 intitulé *Loi interdisant les armes à sous-munitions*, est en cours d'examen au Parlement. En juin de cette année, la Chambre des communes l'a adoptée, de sorte qu'elle a été déposée au Sénat, qui entamera son examen plus tard ce mois-ci. Une fois qu'elle aura reçu la sanction royale, cette loi de mise en œuvre nationale donnera leur plein effet aux obligations souscrites en vertu de la Convention.

Notre pays a déjà commencé à appliquer ses dispositions. Le rapport volontaire présenté au Secrétariat en application de l'article 7 décrit en détail nos efforts en ce sens. En 2007, les stocks restants d'armes à sous-munitions des Forces armées canadiennes ont cessé de figurer sur la liste des munitions utilisables en situation opérationnelle. À cet égard, je suis très heureuse d'annoncer aujourd'hui que tous nos stocks ont été détruits et que les Forces armées canadiennes n'ont conservé aucune arme à sous-munitions, même à des fins permises par la Convention. Nous donnerons

plus de détails sur le processus de destruction à l'occasion des discussions sur la destruction des stocks prévues à l'ordre du jour plus tard cette semaine.

Depuis 2006, le Canada a déboursé plus de 215 M\$ pour remédier aux conséquences humanitaires des mines et des restes explosifs de guerre. Cela comprend une aide financière à la République démocratique populaire lao, au Liban, à la Bosnie-Herzégovine, aux Palaos et au Soudan du Sud pour des activités de dépollution des sous-munitions. En novembre 2013, le ministre canadien des Affaires étrangères a annoncé une contribution supplémentaire de 10 M\$ sur 18 mois pour l'action contre les mines et les sous-munitions.

Monsieur le Président,

Sur une période relativement courte depuis l'adoption de la Convention, sa mise en œuvre a bien progressé.

Plus particulièrement, nous nous réjouissons de la conclusion et de la signature récentes d'une entente avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), pour qu'il soit l'hôte de l'Unité de soutien à la mise en œuvre, conformément aux décisions prises à la deuxième et à la quatrième Réunion des États parties. De même, nous saluons les démarches entreprises afin de recruter son directeur. Nous espérons que cette personne entrera en fonction dès que possible en vue d'assurer une transition harmonieuse et pour que l'Unité soit pleinement fonctionnelle d'ici la première Conférence d'examen.

Il faut certes se réjouir des progrès réalisés à ce jour, mais sans perdre de vue les difficultés qui subsistent. Les informations faisant état de l'utilisation persistante d'armes à sous-munitions, y compris en Syrie, sont préoccupantes. Bien que la communauté internationale ait condamné à plusieurs reprises leur utilisation, entre autres par la voie de deux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, elles continuent à être

couramment utilisées en Syrie, ce qui a des conséquences dévastatrices pour la population civile. Nous condamnons ces gestes et demandons instamment à toutes les parties de cesser immédiatement de les utiliser.

L'utilisation persistante d'armes à sous-munitions nous rappelle que le véritable défi à relever en ce qui concerne la Convention réside dans son universalisation et l'adhésion à ses normes, de façon à réaliser les objectifs fondamentaux énoncés dans ce traité historique.